



N°2024/03-23

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20240325-2024-03-23-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 5 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE : 5 MARS 2024

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

VOTANTS : 28

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Guy ISDANT, El Ouahhab ARBAOUI, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI Adrien BAILLY, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Chabane MAOUCHE ,Hélène RONDEAUX, Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI, Anthony BENOIT, Stella HENRY, Marcello TOSCANELLI, Ines MERBAH, Walid MERBAH, Aïssam KROUNA.

**ETAIT ABSENTE** : Claudine POLIPOWSKI

**POUVOIRS** : Véronique AUGUSTIN donne pouvoir à Christelle MARTINEZ, Terri KEBDANI donne pouvoir à Inès MERBAH,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Adrien BAILLY



Matière : Affaires Financières  
Service émetteur : Direction des Affaires Financières

**Objet** : Affectation du résultat 2023 au Budget Primitif 2024

**Rapporteur** : Mme ALIOUET

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-13,

VU l'instruction comptable M57 modifiée,

VU la délibération du 2024/03-07 portant approbation du compte administratif 2023 du budget principal de la Ville,

VU les excédents du budget ville 2023 repris sur le budget primitif 2024 de la ville,

**CONSIDÉRANT**, la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur

**Après avoir entendu le rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré à la majorité à 17 voix Pour et 11 voix Contre,**

**ARTICLE 1** : **DÉCIDE** d'affecter les résultats de la façon suivante :

- R001 « Excédent d'investissement reporté » : 290 510,80 €
- R002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 1 950 765,43€
- R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 1 203 052,39 €

**ARTICLE 2** : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

**ARTICLE 3** : **DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le 25 mars 2024



**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait à Vaujours, le 25 mars 2024

**Le Maire,**



*[Signature]*  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

